

inscription intéressante a pu être déchiffrée par M. Martin-Daussigny qui en met le relevé sous les yeux du Comité :

*Quai Villeroy.*

*Ouverture finie l'année 1719.*

*Sous le consulat de Messire Pierre Cholier, chevalier, seigneur de Cibeins, conseiller du Roy et Président en la cour des Monnoyes sénéchaussée et siège présidial de Lyon. Lieutenant particulier, assesseur criminel, prévôt des marchands. Nobles Hugues Jannon, conseiller du Roy en la dite cour des Monnoyes, sénéchaussée et présidial de Lyon. Jean Perrin, seigneur du Vieuxbourg, Philippe Bourlier, chevalier, conseiller du Roy et trésorier général de France de la généralité de Lyon et Jean-Baptiste Castiglioni. Echevins.*

L'orateur doute si, dans l'état de mutilation où se trouve ce monument, il a conservé assez d'intérêt pour être enlevé à une destruction imminente et déposé dans une collection publique.

M. le président, répondant à la pensée de M. Martin-Daussigny, croit que les Cholier de Cibeins ont rendu trop de services à la ville de Lyon pour qu'elle ne saisisse pas l'occasion de sauver un monument qui se rattache à l'histoire de cette famille.

*Séance du 8 janvier 1864.*

M. Alimer lit une note sur la position de Lyon à l'époque de sa fondation. Il ne croit pas que l'Amphithéâtre ait pu être une naumachie, et il s'appuie sur des raisons locales. Il ne croit pas non plus que l'autel des soixante nations gauloises ait pu être placé ailleurs que sur un coteau, et il suppose que l'autel ne faisait qu'un avec l'Amphithéâtre. Il appuie ses conjectures sur les fouilles faites à Lyon et sur les lieux où l'on a trouvé les principales antiquités lyonnaises.